Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_59-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2026_59

L'An deux mil vingt-six, le 5 octobre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 30/09/2026 **DATE D'AFFICHAGE** : 30/09/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 22 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI, M. Jérôme ARMAND pouvoir à Hugues MASLARD.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : M. Franck BOSTON.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer à l'unanimité et de ne pas recourir au scrutin secret afin d'alléger la procédure de désignation des membres des commissions municipales.

Dans un premier temps, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer 03 commissions dont les nominations sont les suivantes :
Commission n°1 : Affaires générales, Finances, Moyens généraux.
Commission n°2 : Cadre de vie, développement durable, travaux.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_59-DE

Commission n°3 : Service à la population.

Ces commissions seront établies pour la durée du mandat et seront chargées d'étudier les dossiers qui lui seront soumis concernant l'activité municipal.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chacune des commissions est composée de minimum 8 membres issus du Conseil Municipal,

COMMISSIONS	Nombres de membres	Membres nommés
Commission « Affaires générales, Finances, Moyens généraux »	8	M. Igor TRICKOVSKI Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA Mme Magalie CAZAL M. Zacharie RIBEIRO Mme Nihed JEBALI M. Cédric LANCELLE Mme Clémence LUCAS M. Romolo GRASSI
Commission « Cadre de vie, développement durable, travaux »	9	M. Igor TRICKOVSKI M. Richard PELISSERO M. Hugues MASLARD M. Joseph AFONSO M. Franck BOSTON M. Stéphane DUBOIS M. Jérôme ARMAND Mme Shavyna LOURDEMASSY M. Christian TANAÏS
Commission « Service à la population »	9	M. Igor TRICKOVSKI Mme Magalie CAZAL Mme Nathalie DARRAGUS Mme Manuella SAINTE-ROSE Mme Aurélie ADAM M. Baptiste IBANEZ Mme Virginie CORDIER Mme Emeline LESAGE BORDIER Mme Maria VIANA

VU L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que :

« Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
Elles sont convoquées par Le Maire, qui en est Le Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.
Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_59-DE

VU l'article L2121-21 4ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour des nominations ou des présentations ;

VU la délibération n° DEL CM 02_2026_11 du conseil municipal de Villejust en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire ;

VU la délibération n° DEL CM 02_2026_13 du conseil municipal de Villejust en date du 20 mars 2026 relative élection des Adjoints au Maire ;

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal de Villejust en date du 20 mars 2026 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 28 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

INSTITUE pour la durée du mandat les commissions municipales permanentes ci-dessus.

FIXE le nombre des membres de chaque commission est à 8 membres minimum.

RAPPELLE que le Maire est Président de droit.

PRECISE que les Adjoints au Maire sont vice-président de droit dans les commissions où ils siègent.

DESIGNE les membres de chaque commission municipale permanente comme exposé dans le tableau ci-dessus, en respectant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, chaque liste représentée en son sein bénéficiant d'au minimum un représentant.

Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 05/10/2026

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

